



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18\_HOU\_065

Déposé le : 6.03.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

### Titre de la question orale

Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

### Question posée

Pour obtenir le subsidé à l'assurance maladie, les assurés se rendent aux Agences d'assurances sociales (AAS) dont dépend leur commune de domicile. Nombreuses sont les personnes à entreprendre la démarche.

Le personnel bien formé des Agences a les moyens de traiter rapidement les dossiers grâce aux outils dont il dispose et notamment le RDU dont la centralisation des données a permis de traiter les abondantes demandes avec rapidité et sans augmentation de personnel comme cela nous a été confirmé dans un rapport à la fin de l'année dernière.

Or la situation sur le terrain est bien différente. En effet, dès l'envoi du dossier complet établi par les AAS à l'OVAM, un délai minimum de six mois est nécessaire pour une prise de décision par l'organisme en question. Cet important retard provoque un mécontentement général et pour certains bénéficiaires des complications sérieuses allant jusqu'à la mise en poursuite par les assurances maladies pour prime impayées.

Ma question : Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour réduire un délai d'attente aussi long.

Nom et prénom de l'auteur :

Bezençon Jean-Luc

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :